

RAPPORT  
ANNUEL  
2023

NONO







RECONNUE D'INTÉRÊT  
GÉNÉRAL, L'ACT-  
ALLIANCE CONTRE LE  
TABAC EST UN COLLECTIF  
D'ASSOCIATIONS DE  
LUTTE CONTRE LE TABAC  
ENGAGÉ AU SERVICE DE  
LA SANTÉ PUBLIQUE.

Fondée en 1991 par le Pr. Maurice Tubiana à la suite de l'entrée en vigueur de la loi Evin, l'ACT mène aux niveaux national et international une politique engagée en faveur du renforcement du contrôle et de la dénormalisation de l'industrie du tabac et de ses produits.

---

# NOTRE MISSION

En tant que porte-parole de 23 membres associatifs œuvrant sur tout le territoire national, l'ACT mène des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer afin de peser sur le débat public pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts d'une industrie mortifère redoublant d'efforts pour vendre ses produits addictifs.

Dans une société où les sources d'information sont démultipliées et où le savoir peut être manipulé, l'ACT se fait le devoir depuis plus de trente ans d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et d'être ainsi la voix de référence pour protéger toutes les générations présentes et futures.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2032 la première génération en France libérée des méfaits du tabac.

---

# SOMMAIRE

06

Édito

08

2023 en un clin d'œil

12

Nos campagnes

20

Nos plaidoyers

26

Nos études et publications

32

Notre rayonnement

38

Notre gouvernance

44

Rapport financier

---

---

# ÉDITO



**Pr. Loïc Josseran**  
Président



**Marion Catellin**  
Directrice

En 2023, nos campagnes de sensibilisation ont mis en lumière une vérité incontestable : incidence sur le pouvoir d'achat, impact environnemental, incompatibilité avec les valeurs sportives, etc. **le tabac est bien plus qu'un enjeu de santé publique, c'est un désastre sociétal à part entière.**

Au nom d'une prétendue liberté de choix, l'industrie du tabac impose un fardeau financier étouffant aux foyers français. Chaque mois, un fumeur moyen débourse environ 207 € pour acheter des cigarettes. **Mais les géants du tabac n'accroissent pas seulement les difficultés financières, ils aggravent également les inégalités sociales :** aujourd'hui, on compte près de 2 fois plus de fumeurs quotidiens parmi le tiers de la population française dont les revenus sont les moins élevés, par rapport à ceux ayant les revenus les plus élevés.

Mais notre combat va au-delà des seules conséquences financières du tabac. **À travers notre campagne « StopCigarettes-Pollution », nous avons mis en évidence le crime environnemental perpétré par cette industrie.** Chaque année, ce sont plus de 4 500 milliards de mégots de cigarettes qui sont jetés dans la nature à travers le monde, contribuant à une pollution sans précédent. Conte-

nant au moins 7 000 produits toxiques tels que l'arsenic, le mercure et le plomb, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) classe même le mégot comme un « déchet dangereux » et « écotoxique » !

Dans le contexte de la Coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques 2024, **l'ACT exige également un sport sans tabac à travers sa campagne « Carton Rouge »**. Il est incompréhensible que l'industrie du tabac soit encore tolérée dans les enceintes sportives, malgré les risques évidents pour la santé et l'environnement. Les chiffres sont clairs : 81 % des Français et même 63 % des fumeurs soutiennent l'interdiction du tabac dans les événements sportifs.

**En 2023, la grande victoire de l'ACT fut l'interdiction de la cigarette électronique jetable « Puff » en France.** La montée en popularité de ce produit suscite de sérieuses préoccupations : 15 % des adolescents l'ont déjà utilisée, parmi lesquels 47 % ont commencé leur initiation à la nicotine par le biais de ce dispositif. L'ACT a ainsi rencontré de nombreux décideurs et des parlementaires pour défendre cette interdiction. Notre mobilisation a abouti à l'adoption, à l'unanimité, d'une proposition de loi par l'Assemblée nationale en décembre 2023 !

Mais cette bataille ne doit pas nous détourner d'un combat plus vaste contre l'émergence de nouveaux produits nicotiniques ciblant les jeunes. Nous devons rester vigilants face aux manœuvres de l'industrie du tabac visant à recruter de nouvelles victimes. Il est impératif de bannir tous ces produits qui cherchent à rendre nos enfants accros dès leur plus jeune âge, au seul bénéfice de l'essor commercial d'une industrie mortifère.

Malgré tous nos efforts, notre lutte est loin

d'être achevée. Les lobbies du tabac continuent d'exercer une influence considérable sur la politique, entravant les initiatives de santé publique et déformant les débats publics, en dépit de l'existence d'un traité international de l'OMS visant à restreindre leur influence. Comme le révélait notre rapport publié en fin d'année, l'industrie du tabac dépense chaque année au moins 1 150 000 euros dans ses activités de lobbying !

**Face aux moyens et manipulations de cette industrie, notre meilleure arme est la vérité.** Grâce à une couverture médiatique de grande ampleur et une stratégie de plaidoyer bien orchestrée, **l'ACT a su contrer le discours des géants du tabac en exposant leurs manœuvres.**

Depuis plus de trois décennies, l'ACT représente un pilier inébranlable contre l'une des industries les plus néfastes au monde, celle du tabac. **Notre feuille de route pour 2024 est claire. Parmi nos grands combats à venir : garantir l'application de l'interdiction de la cigarette électronique jetable « Puff », interpellier les décideurs de l'Union européenne sur les manœuvres de l'industrie du tabac, et sensibiliser le grand public aux dangers sociétaux de cette industrie lors d'un événement international, les Jeux Olympiques de 2024 !**

# 2023 EN UN CLIN D'ŒIL



Nos actions presse



Nos actions de plaidoyer



Nos événements



Nos campagnes

## Janvier



09

**Campagne de sensibilisation**  
« Pouvoir de vivre »



09

**Dossier et communiqué de presse**  
L'industrie du tabac ne ruine pas que la santé

## Février



07

**Permanence citoyenne** avec les députés

## Mars



15

**Permanence citoyenne** avec les sénateurs

## Avril



26

**Participation au congrès**  
« The European Conference on Tobacco or Health » à Madrid (ECToH)



30

**Tribune dans Le Monde**  
« La cigarette électronique jetable « Puff », un fléau environnemental et sanitaire qu'il faut interdire d'urgence »

## Septembre



04

**Communiqué de presse**  
Interdiction de la Puff et gel du prix du paquet de cigarettes : l'ACT dénonce l'incohérence du gouvernement



21

**Campagne de sensibilisation**  
« Carton Rouge »



21

**Conférence de presse**  
à Marseille  
« Pour un monde sportif sans tabac »



21

**Dossier et communiqué de presse**  
Carton Rouge à l'industrie du tabac



27

**Formation**  
sur la fiscalité à destination des parlementaires

## Octobre



04

**Participation au congrès**  
de la Société Française de Santé Publique (SFSP) à Saint-Etienne



10

**Participation au congrès**  
« European Network for Smoking and Tobacco Prevention » (ENSP)



16

**Alerte média**  
Le tabagisme porte atteinte aux droits des femmes



17

**Alerte média**  
PLFSS 2024 : les parlementaires aux abonnés absents dans la lutte contre le tabagisme



31

**Communiqué de presse**  
87 % des Français pensent que les lobbies du tabac sont trop puissants face aux acteurs de la lutte contre le tabagisme

## Mai



25

### Point presse à l'Assemblée nationale

« L'urgence d'interdire les cigarettes électroniques jetables du type Puff »

## Juin



07

### Participation au Summer School de l'IARC - International Agency for Research on Cancer



22

### Dossier et communiqué de presse

L'industrie du tabac tue aussi l'environnement



22

### Campagne de sensibilisation

« Stop Cigarettes Pollution »



28

### Communiqué de presse

Comment l'industrie du tabac instrumentalise le commerce illicite pour freiner les politiques de santé publique ?

## Août



30

### Communiqué de presse

Paquet à 12 euros : l'ACT dénonce le manque d'ambition de cette trajectoire fiscale

## Novembre



10

### Participation au congrès

de la Société Francophone de Tabacologie (SFT) à Issy-les-Moulineaux



15

### Communiqué de presse

15 % des ados ont déjà utilisé la Puff. L'urgence de voter l'interdiction de la cigarette électronique jetable



27

### Conférence de presse

de présentation de la proposition de loi d'interdiction des Puffs organisée à l'Assemblée nationale



28

### Communiqué de presse

Près de 2/3 des Français sont favorables à la hausse de la taxation du tabac. L'ACT déplore le manque de courage politique

## Décembre



04

### Communiqué de presse

Industrie du tabac : plus de 1 million d'euros dépensés en lobbying pour freiner les politiques de santé publique



04

### Interdiction de la Puff :

mesure adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale



14

7<sup>ème</sup> édition

### des Rencontres de l'ACT



# LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE

3

campagnes de  
sensibilisation

+180

interviews  
réalisées

13

communications  
presse

+1400

retombées  
médias

+247%

de followers sur nos  
réseaux sociaux

134

rencontres avec  
des décideurs

16

paquets de  
cigarettes



Et vous,  
de quoi  
vous prive  
l'industrie  
du tabac ?

**ACT**  
ALLIANCE  
CONTRE  
LE TABAC

 CLEARCHANNEL

# NOS CAMPAGNES

Creusement des inégalités sociales et de santé, déforestation, pollution des sols et des océans, etc. Au-delà de ses conséquences sanitaires, l'industrie du tabac est un désastre pour l'ensemble de la société. À travers des campagnes de sensibilisation nationales, l'ACT cherche à révéler au grand public l'ensemble des méfaits sociaux et environnementaux de cette industrie. Notre collectif imagine et implémente des dispositifs 360° (relations presse, influence, achats d'espace, etc.) pour changer progressivement le regard du grand public sur l'industrie du tabac et ses produits.



« La bataille que nous menons contre l'industrie du tabac ne pourra être gagnée que si nous rallions l'opinion publique à notre cause. Si les campagnes de sensibilisation sont clés, elles ne sont efficaces que si nous réussissons à mobiliser le plus de relais possibles. Journalistes, régies publicitaires, influenceurs, etc. nous avons besoin du soutien et de la participation de tous ces acteurs pour révéler tout le mal que ce lobby cause à la société. »

**Astrid Billard**

Responsable communication



## « Pouvoir de vivre »

Une campagne de sensibilisation pour rappeler combien le tabac nous coûte

**Malgré un contexte très inflationniste, certains acteurs continuent à tirer leur épingle du jeu, dont l'industrie du tabac : alors que les cigarettiers entament en moyenne le pouvoir d'achat des fumeurs français à hauteur de 2 484 € par an, ils réalisent chaque année 21,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires uniquement en France. Et ce sont avant tout les personnes en situation de précarité qui en font les frais : plus le revenu est faible, plus la prévalence du tabagisme quotidien est élevée.**

**Face à ce constat, l'ACT a lancé une campagne de sensibilisation au début de l'année 2023 pour démontrer qu'au-delà d'accroître les difficultés financières des fumeurs, la consommation de tabac creuse les inégalités sociales et de santé.**

## OBJECTIFS

**Objectif principal :** déconstruire l'image de la cigarette auprès des personnes les plus défavorisées et alerter sur les stratégies de l'industrie du tabac.

**Objectif secondaire :** interpeller les décideurs publics pour qu'ils prennent de nouvelles dispositions visant à accompagner les personnes en situation de précarité à se libérer du tabac.

**Cible principale :** personnes en situation de précarité âgées de 25 à 34 ans, particulièrement les femmes.



## DISPOSITIF

### L'industrie du tabac vous souhaite une mauvaise année 2023

À travers ce message ironique, l'ACT dénonce l'enrichissement des cigarettiers aux dépens des fumeurs, exacerbant les inégalités sociales. Plus de 1 000 cartes de vœux ont été envoyées aux acteurs politiques et à nos partenaires. La campagne a été médiatisée dans les grands médias quotidiens, puis amplifiée sur les réseaux sociaux, notamment avec une vidéo réalisée par Brut en collaboration avec l'économiste de la santé Léontine Goldzahl.

### « Et vous, de quoi vous prive l'industrie du tabac ? »

À travers cette campagne d'affichage, l'association invite les fumeurs à réfléchir à ce qu'ils pourraient acheter s'ils ne fumaient pas. Diffusés sur les réseaux sociaux, ces visuels étaient visibles dans les parkings et caddies de différents supermarchés.



## PLAIDOYER

### 01 Améliorer l'accès et l'information aux substituts nicotiniques

Recommandés par la Haute Autorité de Santé dans le cadre d'un sevrage tabagique, les substituts nicotiniques augmentent les chances de réussite de 50 à 70 %. Cependant, leur utilisation reste faible en raison d'un manque d'information et de leur coût. À ce titre, l'ACT réclame des campagnes de sensibilisation à destination des professionnels de santé et des fumeurs, ainsi que la gratuité des substituts.

### 02 Mettre en place des incitations financières pour réduire les inégalités sociales engendrées par le tabagisme

L'ACT demande l'expérimentation d'incitations financières sous conditions de ressources pour encourager les fumeurs les plus défavorisés à aller vers une démarche de sevrage tabagique. Cette approche incitative, dont l'efficacité a été démontrée, récompenserait l'arrêt du tabac par un don, sous forme de bons d'achat ou d'espèces. D'après une enquête menée par BVA pour l'ACT, un tel programme motiverait davantage les ménages modestes à arrêter de fumer, notamment ceux avec des enfants à charge.

## RÉSULTATS

+ 2,1M de vues de la vidéo Brut

+ 120 retombées presse

78 000 interactions sur nos réseaux sociaux

95% des personnes considèrent que cette campagne montre l'impact de la consommation de tabac sur le pouvoir d'achat

60% des personnes estiment que cette campagne suscite des interrogations quant au rôle de l'industrie du tabac



## « StopCigarettesPollution »

L'industrie du tabac tue aussi  
l'environnement

**Qu'il s'agisse des cigarettes classiques ou des nouveaux produits du tabac et de la nicotine, les cigarettiers mettent sur le marché des bombes écotoxiques qui empoisonnent durablement notre environnement.**

**En amont des grandes vacances, l'ACT s'est associée à l'ONG environnementale Surfrider Foundation pour révéler ce qui se cache derrière les déchets des produits du tabac et de la nicotine et démontrer que l'industrie du tabac tue aussi l'environnement.**

## OBJECTIFS

**Objectif principal :** inciter les jeunes à ne pas commencer ou à arrêter de fumer en démontrant que les produits du tabac et de la nicotine sont incompatibles avec des valeurs écologiques.

**Objectif secondaire :** saisir ce temps médiatique pour demander aux autorités de mettre en place des mesures strictes visant à rendre l'industrie du tabac pleinement responsable de son impact sur l'environnement.

**Cible principale :** les jeunes de 15 à 24 ans.



## DISPOSITIF

Dans des vidéos de 30 secondes, l'ACT et Surfrider Foundation ont fait appel au surfeur professionnel **Jorgann Couzinet** et au beach artist **Jben** pour délivrer un message clair : **non, un mégot ou une Puff ne disparaît jamais. Oui, l'industrie du tabac tue aussi l'environnement.**

Révélées sur les réseaux sociaux, ces vidéos ont également été médiatisées dans des partenariats dédiés avec **Hugo Décrypte** et **Brut**, aux côtés de l'ingénieur environnement Rémy Garnier.



## PLAIDOYER

Quand on connaît l'étendue des dégâts environnementaux que l'industrie du tabac cause, **il est inacceptable qu'elle puisse se positionner comme un acteur de la transition écologique.** À ce titre, l'ACT et la Surfrider Foundation réclament la mise en place de mesures fortes pour rendre pleinement les cigarettiers responsables de leur impact environnemental :

- 01** Inscrire dans la loi française **l'interdiction de promotion auprès du public des activités de responsabilité environnementale réalisées au profit de l'industrie du tabac.**
- 02** **Interdire la cigarette électronique jetable du type Puff.** Face à cette aberration sanitaire et environnementale, une proposition de loi, soutenue par l'ACT, visant à interdire ce produit a déjà été votée au début de l'année 2024 par le Parlement et devrait entrer en vigueur dans les prochains mois.

## RÉSULTATS

- + 700k** vues pour nos deux spots
- 40** retombées presse
- 318,5k** vues de la vidéo TikTok d'Hugo Décrypte
- + 1,2M** vues sur la vidéo Brut
- 93%** des personnes considèrent que cette campagne montre l'impact de la consommation de tabac sur l'environnement
- 82%** des personnes estiment qu'elle illustre la responsabilité de l'industrie du tabac

# Carton rouge à l'industrie du tabac.

## « Carton Rouge »

Le tabac n'a pas sa place dans les événements sportifs

**Entre la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques et paralympiques 2024, la France est pour les prochains mois un acteur incontournable de la scène sportive internationale.**

**Pourtant, malgré les conséquences désastreuses sur la santé, l'environnement ou même la sécurité des stades, il est toujours autorisé de fumer dans les enceintes sportives ouvertes et semi-ouvertes. Si certains acteurs ont déjà mis en place des mesures pour exclure avec succès le tabac des grandes compétitions, il relève à présent de la responsabilité du gouvernement d'étendre l'interdiction de fumer à l'ensemble des événements sportifs.**

## OBJECTIFS

**Objectif principal :** mobiliser plus largement l'opinion publique autour de notre cause en démontrant que le monde sportif et la lutte contre le tabagisme partagent les mêmes valeurs.

**Objectif secondaire :** interpeller les décideurs publics, fédérations sportives et exploitants des stades pour étendre l'interdiction de fumer aux lieux ouverts et semi-ouverts lors des grandes rencontres sportives.

**Cible principale :** les personnes amatrices de sport, âgées de 18 à 25 ans.



## DISPOSITIF

Afin de porter son plaidoyer, l'ACT a choisi de mobiliser l'opinion publique lors d'un événement attendu par de nombreux Français : la Coupe du monde de rugby 2023. Intitulée « Carton Rouge », cette campagne va droit au but : **l'industrie du tabac n'a pas sa place dans les événements sportifs.**

Révélaée à Marseille lors d'une conférence de presse aux côtés de Mme Michèle Rubirola, Première adjointe au Maire de Marseille et de M. Guy Benarroche, sénateur des Bouches-du-Rhône ; puis d'un happening aux abords du Vélodrome, cette campagne a ensuite été déployée à l'échelle nationale à travers de l'affichage.

Ce temps de communication a été relayé par les médias de référence couvrant l'événement et a reçu le soutien de nombreux sportifs sur les réseaux sociaux.



## PLAIDOYER

En France, la loi autorise les organisateurs d'événements sportifs à interdire strictement le tabac. Cette mesure a été largement adoptée, avec la FIFA comme exemple notable, déclarant ses événements sans tabac, y compris la Coupe du Monde de football. Malgré cela, la plupart des politiques en place permettent encore certaines exceptions, comme la tolérance de fumer dans des espaces extérieurs dédiés.

**Aux côtés de plusieurs associations, collectivités, organisations sportives et parlementaires, l'ACT-Alliance contre le tabac et ses partenaires appellent les pouvoirs publics à bannir définitivement le tabac de tout événement sportif.**

## RÉSULTATS

- 800** affichages répartis dans 4 villes de France
- 3** médias partenaires : L'Equipe, Midi Olympique et TF1
- 26** retombées presse
- 7** influenceurs mobilisés
- 86%** des personnes considèrent que cette campagne montre que le tabac et son industrie n'ont pas leur place dans les événements sportifs
- 70%** des fumeurs ont jugé cette campagne incitative pour arrêter de fumer dans les stades et lors des événements sportifs



# NOS PLAIDOYERS

Pour atteindre l'objectif gouvernemental d'une **génération sans tabac à l'horizon 2032**, il est nécessaire que les débats publics ne soient plus biaisés par l'influence toujours forte des représentants des lobbies du tabac. Au-delà de limiter l'ingérence des cigarettiers dans les politiques de santé publique, il est essentiel de diminuer l'attractivité des produits du tabac et de la nicotine en encadrant notamment mieux leur vente.

Véritable contre lobby, l'ACT mène différentes actions pour freiner l'influence de cette industrie et de ses alliés sur les décideurs.



## Limiter la consommation du tabac à l'aide d'une trajectoire fiscale forte

### AU NIVEAU FRANÇAIS

Tout au long de l'année, l'ACT a sensibilisé les décideurs publics et les parlementaires sur la nécessité d'une trajectoire fiscale forte et continue sur l'ensemble des produits du tabac. Malgré l'adoption du PLFSS 2023, de l'indexation de la fiscalité du tabac sur l'inflation et l'introduction de nouvelles catégories fiscales pour les produits de tabac chauffés, **l'ACT a rappelé l'insuffisance de ces mesures et la nécessité d'une véritable trajectoire fiscale pour atteindre l'objectif d'une génération sans tabac en 2032.** En prévision du PLFSS 2024, l'ACT a ainsi plaidé pour une augmentation des prix du tabac, avec un objectif de 16 € un paquet de cigarettes à l'horizon 2026 s'appuyant sur des calculs précis réalisés en collaboration avec des experts en économie de la santé. Malgré ces efforts, l'amendement proposé par l'ACT pour inscrire cette trajectoire fiscale dans la loi n'a pas été retenu par le gouvernement lors de l'adoption finale du texte.

### AU NIVEAU DE L'UE

En décembre 2022, la Commission européenne a une fois de plus retardé la révision de la directive sur la fiscalité du tabac, sans fournir d'explication. Ce report suscite des craintes quant à une possible influence de l'industrie du tabac au sein des institutions européennes. Pour contrer cette influence, **l'ACT a collaboré avec l'organisation Smoke Free Partnership pour contacter des parlementaires, les incitant à interroger la Commission européenne par écrit sur les raisons de ce report.** En parallèle, l'ACT a participé à plusieurs consultations de la **Commission européenne**, notamment sur la révision du cadre européen de contrôle des produits du tabac et de la nicotine, en soutenant l'objectif d'une **génération sans tabac en Europe d'ici 2040.**



## Interdiction de la cigarette électronique jetable dite « Puff »



« L'influence des lobbies du tabac est également très forte au sein de l'Union européenne. Au cours de cette année, nous avons eu l'opportunité de rencontrer plusieurs parlementaires ainsi que des représentants de la Direction Générale de la Santé de la Commission européenne. Notre objectif était de les sensibiliser à l'importance d'interdire la vente des cigarettes électroniques jetables aussi bien en France qu'à l'échelle de l'Union européenne. »

**Cassandre Bigaignon**

Chargée de plaidoyer international et européen

### AU NIVEAU FRANÇAIS

**L'ACT a joué un rôle crucial pour l'interdiction de la cigarette électronique jetable en France.** Après avoir déposé une proposition de loi rédigée par ses soins en ce sens, l'ACT a entrepris une série d'actions, notamment des rencontres avec des décideurs et des parlementaires pour promouvoir cette interdiction. En collaboration avec d'autres organisations, notamment environnementales, **l'ACT a publié une tribune dans Le Monde appelant à l'interdiction urgente de ce dispositif.** Cette mobilisation a abouti à un soutien accru des parlementaires et a incité le ministère de la Santé à se prononcer en faveur de l'interdiction des cigarettes électroniques jetables.

L'ACT a organisé des événements médiatiques, comme une conférence de presse avec les parlementaires porteurs de la proposition de loi, pour sensibiliser davantage sur la question. Elle a également participé activement aux différentes phases du processus législatif, notamment en étant auditionnée par les rapporteurs de la proposition de loi et en organisant une dernière conférence de presse avant le vote en séance publique en novembre 2023.

**Grâce à ces efforts, la proposition de loi soutenue par l'ACT a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2023.**

### AU NIVEAU DE L'UE

L'ACT a également sensibilisé plusieurs parlementaires européens et a rencontré à trois reprises des représentants de la Direction Générale de la Santé de la Commission européenne pour les alerter sur la **nécessité de l'interdiction de la cigarette électronique jetable à l'échelle de l'Union européenne.** L'ACT a également multiplié les contacts avec les associations de contrôle du tabac d'autres États membres de l'Union européenne pour fédérer le plaidoyer de ces organisations sur ce sujet.



## Autres produits émergents de la nicotine

## Finance sans tabac

En plus des Puffs, l'industrie développe une gamme variée de produits nicotiques, notamment les sachets de nicotine. **Au cours de l'année 2023, l'ACT a attiré l'attention sur le vide juridique entourant la vente de ces produits**, en particulier lors de rencontres parlementaires. Cette absence de réglementation facilite leur consommation et accroît leur popularité en France, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.

Les efforts de sensibilisation déployés par l'ACT ont incité plusieurs parlementaires à interroger le gouvernement sur cette question. À la suite d'une réunion avec les représentants de l'ACT, le député Vincent Seiflinger a déposé une proposition de loi visant à interdire les sachets de nicotine.

Par ailleurs, l'ACT a été invitée à témoigner devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), une instance d'information regroupant des parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat. Cette délégation souhaitait recueillir l'avis de l'ACT dans le cadre de l'élaboration d'une note sur les nouveaux produits du tabac et de la nicotine. En collaboration avec le CNCT, l'ACT a également demandé la plus grande transparence possible concernant les auditions menées par cet organisme, notamment en ce qui concerne les représentants de l'industrie du tabac.

En avril 2023, le comité du label ISR (Investissement Social Responsable) a publié une proposition de refonte de ses critères d'attribution. Le comité y proposait notamment d'exclure l'industrie du tabac des entreprises pouvant faire l'objet du financement d'un fonds labellisé ISR. Si elle se félicite de ce projet d'exclusion, **l'ACT a souligné dans sa réponse à une consultation publique sur le sujet qu'elle regrette que cette exclusion ne soit pas stricte mais fondée seulement sur un pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs (<5%).**



## Transparence des lobbies du tabac



« Le travail de l'ACT sur les lobbies du tabac a mis en lumière l'influence que l'industrie du tabac et ses alliés continuent d'exercer sur les pouvoirs publics. Il est nécessaire d'agir au plus vite pour mettre un terme à ce lobby qui parvient encore à freiner les politiques de santé publique mises en œuvre par l'État »

**Martin Drago**

Responsable plaidoyer

Tout au long de l'année, l'ACT a maintenu son plaidoyer initié en 2022 visant à une meilleure transparence des relations entre les décideurs et l'industrie du tabac. C'est notamment à ce titre que l'ACT a envoyé une contribution écrite à la « Mission flash » de mai 2023 concernant **le répertoire numérique des représentants d'intérêts visant à assurer une transparence des activités de lobbying**. L'ACT y a rappelé les obligations dues au respect de la Convention OMS de lutte anti-tabac vis-à-vis des relations entre industrie du tabac et décideurs normalement limités au strict nécessaire et soumises dans tous les cas à une transparence complète.

C'est également au titre de ce plaidoyer que l'ACT a publié à la fin de l'année 2023 un rapport dénonçant les liens toujours étroits entre certains décideurs et l'industrie du tabac et revenant sur les freins qu'ont connus en 2023 les politiques de lutte contre le tabagisme du fait de l'influence de l'industrie.



# NOS ÉTUDES ET PUBLICATIONS

L'ACT s'engage chaque année à produire des documents d'information de qualité, visant à fournir des données vérifiées et pertinentes au grand public, aux institutions et aux médias.



« Les campagnes de dénormalisation lancées par l'ACT depuis 2019, ainsi que les « enquêtes nationales de perception des produits du tabac et de son industrie », constituent des outils incontournables pour souligner le fait que la lutte contre le tabac n'est pas uniquement une question de santé publique mais aussi un véritable enjeu sociétal à part entière. »

**Ellen de Guiran**

Responsable d'études et d'évaluation

## LES INDICATEURS DE L'ACT

Depuis 2020, BVA réalise pour l'ACT 2 à 3 fois par an « **les indicateurs de l'ACT** » ou « **enquêtes nationales de perception des produits du tabac et de son industrie** » afin de nourrir nos communications, nos plaidoyers et mesurer l'efficacité de nos campagnes.

Réalisées auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine, ces enquêtes ont vocation à être répétées avec la même méthode afin de pouvoir attester d'une possible évolution des opinions et perceptions du tabac en France.

**Huit enquêtes ont été réalisées à ce jour entre novembre 2020 et juillet 2023.** Ces sondages, réalisés au cours des trois dernières années, offrent ainsi un éclairage nouveau sur la lutte contre le tabac appréhendée ici

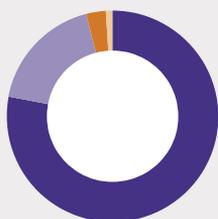
comme un phénomène de société à part entière et non plus seulement comme une problématique sanitaire.

En 2023, l'ACT a réalisé 2 enquêtes qui ont permis de recueillir des opinions sur certaines mesures de lutte contre le tabac et d'alimenter en chiffres clés les campagnes « Stopcigarettespollution » et « Carton rouge ».

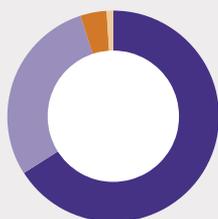
Un rapport annuel présentant leur évolution depuis les premières mesures en 2020 a été publié et médiatisé pour la seconde fois en novembre 2023 à l'occasion du « Moi(s) Sans Tabac ». Dans le cadre de la mise en place du programme de dénormalisation, la publication et l'analyse des résultats de nos enquêtes sont des outils importants et complémentaires aux études annuelles sur la prévalence tabagique réalisées par Santé Publique France.

### Êtes-vous d'accord avec ces affirmations ?

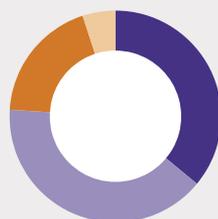
● Tout à fait d'accord    ● Plutôt d'accord    ● Plutôt pas d'accord    ● Pas du tout d'accord



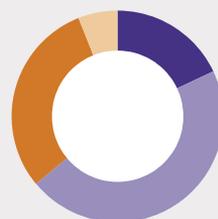
Fumer est dangereux pour la santé



Fumer en présence de non-fumeurs met aussi leur santé en danger



Le tabac est trop dangereux pour continuer à être vendu



Fumer est mal vu en société

## LES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

L'ACT a rédigé un article pour un dossier sur le tabac dans la Revue Française de Santé Publique. **Cet article met en lumière le programme de dénormalisation conduit par l'ACT.** Cette approche englobe un large éventail de pratiques et vise à renouveler les méthodes de lutte contre le tabac en élargissant leur portée en reconnaissant le tabagisme comme un enjeu sociétal. Cette contribution illustre la mise en œuvre de cette approche, incarnée en France par les campagnes de dénormalisation menées par l'ACT depuis 2019. La description d'une des dernières campagnes réalisées en janvier 2023, intitulée « Pouvoir de vivre », démontre que le tabagisme, outre ses conséquences sanitaires, aggrave également les difficultés financières quotidiennes des personnes les plus modestes. La présentation de ce dispositif permet de détailler le déploiement de ce type de campagne, la méthodologie utilisée, les outils mobilisés et les résultats obtenus, grâce à la réalisation d'un post-test.



## ÉTUDE SUR LA PUFF

**L'ACT et l'institut de sondage BVA ont mené deux enquêtes successives sur la perception des nouveaux produits du tabac et de la nicotine auprès des adolescents français âgés de 13 à 16 ans.** La seconde enquête, réalisée en septembre 2023, confirme un engouement croissant pour ces produits chez les jeunes adolescents.

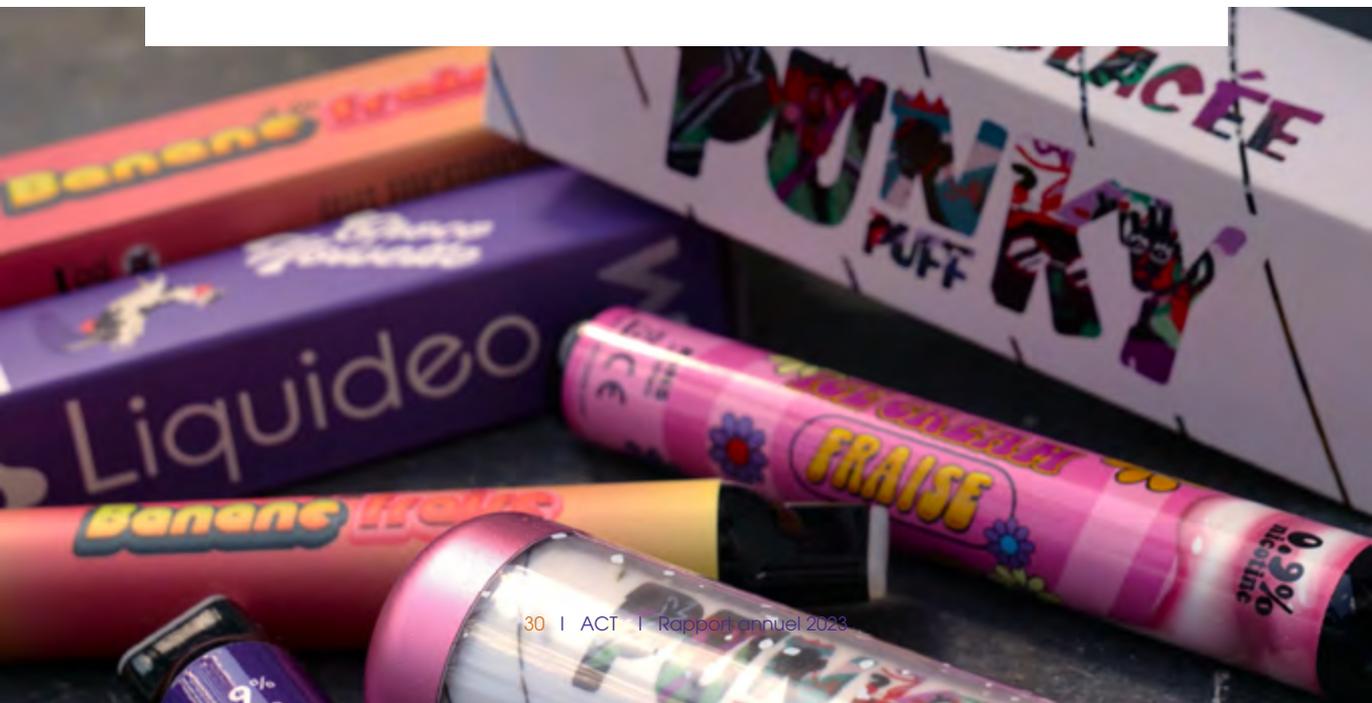
**Les Puffs** (ou cigarettes électroniques jetables) ont connu une croissance significative de leur popularité parmi les collégiens depuis leur arrivée sur le marché français en 2021. La dernière enquête révèle que **73 % des adolescents en ont entendu parler, et 47 % savent précisément de quoi il s'agit.** Les Puffs se placent ainsi parmi les produits du tabac et de la nicotine les plus utilisés par les adolescents, 15 % d'entre eux ayant déjà essayé ce type de produit.

L'enquête souligne également la facilité d'accès à ces produits (28 % des jeunes

estiment qu'il est facile de s'en procurer) et démontre qu'un tiers des adolescents (34 %) n'a pas connaissance de l'interdiction de vente aux mineurs de ces dispositifs.

Bien que les arômes restent un véritable argument pour tester les Puffs, l'influence des pairs joue un rôle croissant sur leurs comportements : 55 % des ados ayant déjà utilisé la Puff l'ont testée car beaucoup de personnes l'avaient déjà essayée autour d'eux, en particulier dans les lieux où ils interagissent (établissements scolaires et réseaux sociaux).

Sur le plan environnemental, il est alarmant de constater que certains adolescents continuent de jeter ces cigarettes électroniques jetables dans la rue (13 %) et que beaucoup pensent à tort qu'elles sont recyclables (25 %). Malgré cela, une grande majorité (72 %) se déclare favorable à l'interdiction de ces produits.



## ÉLABORATION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS D'INFORMATION

### « Instrumentalisation du commerce illicite par l'industrie du tabac : État des lieux et propositions de leviers d'action »

En juin 2023 l'ACT a publié un rapport au sujet du **commerce illicite du tabac** afin de dénoncer le fait que ce sujet est utilisé comme un **outil de lobby par l'industrie pour lutter contre toute politique de santé publique**. Le document souhaite décrypter et donner des clés de compréhension sur ce sujet complexe. Il permet de déconstruire notamment les confusions entretenues par l'industrie sur cette thématique en analysant le rôle de l'industrie dans le commerce illicite et en soulignant le fait que les cigarettiers gonflent sciemment ces chiffres en s'appuyant sur un rapport élaboré par KPMG, financé par Philip Morris International. L'industrie fausse ainsi le débat public alors que la méthodologie utilisée dans le rapport KPMG est critiquée par de nombreux experts et études.



### « Rapport sur l'ingérence des lobbies du tabac en France 2023 »

Alors que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) venait d'être adopté et le nouveau Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027 (PNLT) juste été dévoilé, **l'ACT a publié en décembre 2023 son tout premier rapport dressant un état des lieux du lobby de l'industrie du tabac en France**. Malgré l'opacité des déclarations qui empêche d'évaluer à leur juste niveau les montants, l'association estime qu'à minima plus de **1 150 000 euros sont dépensés chaque année pour freiner les politiques de santé publique** ; à la fois par les géants du tabac (Philip Morris France, British American Tobacco, etc.) mais aussi par leurs alliés tels que la Confédération des buuralistes.



# NOTRE RAYONNEMENT

Pour établir un véritable contre-lobby contre l'industrie du tabac, il est essentiel d'unir différentes expertises et compétences dans une même lutte.

C'est dans cette optique que l'ACT joue un rôle fédérateur en tant que porte-parole d'un collectif regroupant 23 membres à travers toute la France.

Que ce soit au niveau national ou international, l'ACT entretient des échanges réguliers avec d'autres organisations dans le but de faire avancer efficacement la lutte contre l'industrie du tabac.



« L'ACT est toujours au rendez-vous pour rencontrer des acteurs de santé publique, des ONG et des experts à l'occasion de conférences et d'événements nationaux et internationaux. L'objectif est de partager notre expertise et de favoriser des échanges constructifs autour de notre combat contre le lobby de l'industrie du tabac. »

**Anna Bonello**

Responsable administrative et logistique

## PORTE-VOIX DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS FRANÇAIS ENGAGÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE TABAC

L'union des principaux acteurs de la lutte contre le tabac est essentielle afin d'instaurer un réel contrepoids face à une industrie menant un lobbying intense pour freiner notre combat. À ce jour, l'ACT fédère un **collectif de 23 membres** engagés sur tout le territoire national. Elle bénéficie ainsi d'expertises diversifiées et complémentaires : médecins de santé publique, chercheurs, juristes, communicants, etc. œuvrant collectivement pour la mise en œuvre de modes d'action renouvelés en vue de générations futures libérées du tabac.



## 7<sup>E</sup> ÉDITION DES RENCONTRES DE L'ACT, TEMPS FORT ANNUEL POUR L'ENSEMBLE DES MEMBRES

Les Rencontres de l'ACT réunissent chaque année notre collectif et ses partenaires lors de ce temps fort de la vie associative de la structure. Ce rendez-vous, rythmé par des conférences et des ateliers permet de mobiliser et de solidariser nos membres autour d'un enjeu commun : la lutte contre l'industrie du tabac. Chaque édition est l'occasion d'échanger sur l'actualité de nos combats à mener et de construire ensemble un argumentaire actualisé pour nos plaidoyers.

La 7<sup>ème</sup> édition des Rencontres de l'ACT a eu lieu le 14 décembre 2023 à l'espace Métaphore (Paris 8<sup>ème</sup>). Cette journée s'est articulée en deux temps distincts : la matinée était consacrée à une réflexion approfondie sur la prise en charge du sevrage tabagique par les professionnels de santé puis la seconde partie de la journée a été dédiée à une thématique sujette à discussion, à savoir le régime juridique à conférer aux produits de la nicotine (cigarettes électroniques mais aussi nicopouches, nicoperles). Des dispositifs qui ne font à ce jour l'objet d'aucune réglementation à l'échelle nationale comme européenne.



## NOTRE EXPERTISE



### Avril

#### MADRID

9<sup>TH</sup> EUROPEAN CONFERENCE ON TOBACCO OR HEALTH (ECTOH) TO ACHIEVE IN 2040 TOBACCO FREE GENERATION »

L'ACT a été conviée au congrès international « ECTOH - 9<sup>th</sup> European Conference on Tobacco or Health (ECToH) to achieve in 2040 tobacco free generation », rassemblant plus de 600 participants. Marion Catellin, directrice de l'ACT, a présenté le dispositif de la campagne « Changeons leur futur » lors d'une session spécifiquement dédiée à la jeunesse, abordant les outils de prévention destinés aux plus jeunes. Plus d'une centaine de chercheurs, universitaires, ONG, membres de la société civile, scientifiques, professionnels de la santé et fonctionnaires travaillant sur tous les aspects de la lutte antitabac en Europe étaient présents lors de cette session.

Ellen De Guiran, responsable d'études et d'évaluation, a également partagé les résultats de l'enquête portant sur la perception et l'utilisation de la cigarette électronique jetable « Puff » parmi les adolescents de 13 à 16 ans en France.

### Mai

#### MÂCON

JOURNÉE DE FORMATION ORGANISÉE EN COLLABORATION ENTRE L'ACT, L'AFIT&A ET LE GROUPE DE LOGISTIQUE STEF À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC

À la demande de l'entreprise, une formation incluant une session de prévention sur le tabac a été organisée. Dans le but d'accompagner au mieux les employés et de leur fournir des informations complètes sur les options de sevrage, l'ACT a orchestré ces sessions en collaboration avec Anne Pison Diakhate, infirmière tabacologue de l'AFIT&A, une association membre de l'ACT.

L'entreprise a manifesté un intérêt particulier pour l'approche de dénormalisation du tabagisme proposée par l'ACT, susceptible de faciliter la réticence habituelle des employés à aborder ce sujet sur leur lieu de travail.

### Juin

INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER. « SUMMER SCHOOL PUBLIC EVENTS - ALCOHOL AND TOBACCO: THE TWO DEVILS OF PUBLIC HEALTH »

Marion Catellin, directrice de l'ACT a été invitée par l'Agence Internationale de Lutte contre le Cancer (IARC) à présenter la campagne « Changeons leur futur » lors d'une session de formation portant sur les enjeux de la prévention et de la lutte contre le tabagisme. Cette présentation s'est inscrite dans le cadre d'un programme de formation plus vaste intitulé « Summer school public events - Alcohol and Tobacco: the two devils of public health », organisé annuellement par l'IARC. La session a rassemblé plus d'une centaine de participants venant du monde entier, parmi lesquels des chercheurs, des représentants institutionnels et des acteurs associatifs.





## Octobre

### FLORENCE

#### 8<sup>E</sup> EUROPEAN CONFERENCE ON TOBACCO CONTROL (ECTC)

Chaque année, l'ECTC réunit environ 300 experts, institutions et associations internationaux engagés dans la lutte contre le tabagisme. À cette occasion, l'ACT a présenté une session intitulée « Dénormaler les produits du tabac et de la nicotine : l'exemple des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation de l'ACT ». L'objectif de cette intervention était d'illustrer son approche de la dénormalisation en se basant sur deux exemples concrets : la campagne de sensibilisation « StopCigarettesPollution » et la campagne de plaidoyer visant à interdire la Puff.



### SAINT-ETIENNE

#### CONGRÈS 2023 DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SANTÉ PUBLIQUE

Pour cette nouvelle édition réunissant près de 800 participants, l'ACT est venue à la rencontre des acteurs de la santé publique à travers un stand installé dans l'espace exposant pour une durée de 3 jours. Cette opportunité a permis aux membres de notre équipe de présenter notre approche de dénormalisation en mettant en avant nos dossiers de presse, nos enquêtes et nos rapports. Lors d'une session intitulée « L'environnement : un levier crucial dans la dénormalisation des produits du tabac et de la nicotine », notre association a eu l'occasion de discuter en détail de nos campagnes, notamment « StopCigarettesPollution », ainsi que de notre plaidoyer dénonçant le greenwashing de l'industrie du tabac pour parvenir à l'interdiction des Puffs.

## Novembre

### ISSY-LES-MOULINEAUX

#### 17<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ FRANCOPHONE DE TABACOLOGIE

Pour la 17e édition du congrès annuel de la SFT, axée sur le thème « Tabacologie : nouveaux défis », l'ACT a eu l'opportunité de tenir un stand pendant deux jours afin de présenter ses dernières initiatives aux participants, principalement aux professionnels de santé. De plus, l'ACT a animé une session intitulée « Les leviers de la société civile pour dénormaliser les produits du tabac et de la nicotine », modérée par le Pr. Daniel Thomas, cardiologue et Vice-président de l'ACT, ainsi que Président d'honneur de la Fédération Française de Cardiologie. Cette intervention a permis de mettre en lumière une fois de plus l'approche de dénormalisation de l'ACT, notamment à travers ses campagnes de sensibilisation telles que « StopCigarettesPollution », ainsi que ses efforts de plaidoyer en faveur de l'interdiction des Puffs.





# NOTRE GOUVERNANCE

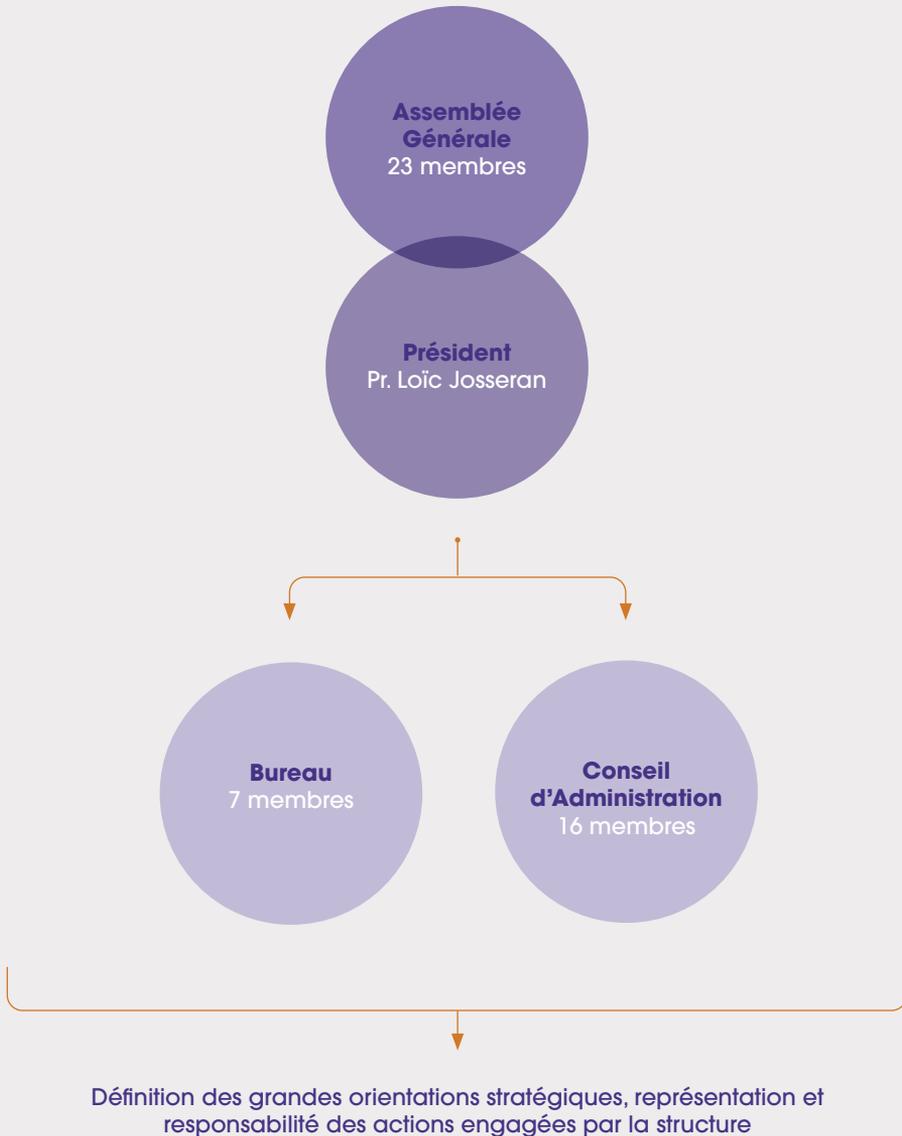
## **Notre fonctionnement associatif**

Le fonctionnement de l'ACT est structuré autour d'instances représentatives, un Bureau, un Conseil d'Administration et une Assemblée générale permettant une élaboration démocratique et transparente des décisions de la structure.

L'Assemblée générale est composée de 23 membres associatifs adhérents et de 2 membres associés. Elle se réunit donnant une voix à chacun de ses membres pour approuver les actions de l'année écoulée et voter les orientations pour l'année en cours.

En lien avec le président et les autres membres du Bureau, la directrice de l'ACT coordonne les relations entre les membres, pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par les instances et organise les activités d'une équipe opérationnelle de 7 personnes en 2023.

# ORGANIGRAMME



# LE BUREAU

En 2023, le Bureau de l'Alliance est composé des membres suivants :

## Présidence

### **Pr. Loïc Josseran**

Président  
Société Française de Santé Publique

## Vice-Présidence

### **Pr. Daniel Thomas**

Vice-Président  
Fédération Française de Cardiologie (FFC)

### **Mme Christiane Pochulu**

Vice-Présidente  
Santé Respiratoire France

## Secrétariat

### **Mme Marie-Ange Testelin**

Secrétaire Général  
Hauts-de-France Addictions

### **Pascal Diethelm**

Secrétaire Général Adjoint  
Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

## Trésorerie

### **Pr. Michel-Henri Delcroix**

Trésorier  
Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

### **Mathiam Mbengue**

Trésorier adjoint  
Grand Est Sans Tabac (GEST)

## Présidence d'honneur

### **Pr. Gérard Dubois**

Ancien président de 2003 à 2007

### **Pr. Yves Martinet**

Ancien Président de 2007 à 2013

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de cinq membres fondateurs auxquels s'ajoutent de 2 à 11 membres élus pour une durée de 4 ans. Le renouvellement des membres élus s'effectuant tous les deux ans.

Celui-ci est composé de 16 membres élus et de 2 Présidents d'honneur :

**Pascal Diethelm**

Comité National contre le Tabagisme (CNCT)

**Emmanuel Ricard**

Ligue contre le cancer (LCC)

**Pr. Daniel Thomas**

Fédération Française de Cardiologie (FFC)

**Gérard Audureau**

Demain Sera Non-Fumeur (DNF)

**Frédérique Reine**

Fondation du Souffle (FDS)

**Pr. Bertrand Dautzenberg**

Réseau des Établissements de Santé pour la Prévention des Addictions (RESPADD)

**Mathiam Mbengue**

Grand Est Sans Tabac (GEST)

**Anne Pipon Diakhate**

Association Francophone des Infirmières en Tabacologie et en Addiction (AFIT&A)

**Dr. Pierre Birkui**

Paris sans Tabac (PST)

**Dr. Nathalie Wirth**

Société Francophone de Tabacologie (SFT)

**Christiane Pochulu**

Santé Respiratoire France

**Marie-Ange Testelin**

Hauts-de-France Addictions

**Michel Jean**

Capitole Stop Tabac

**Hervé Martini**

Association Addictions France

**Pr. Michel-Henri Delcroix**

Association Périnatalité Prévention Recherche Information (APPRI)

**Pr. Loïc Josseran**

Société Française de Santé Publique (SFSP)

**Pr. Gérard Dubois**

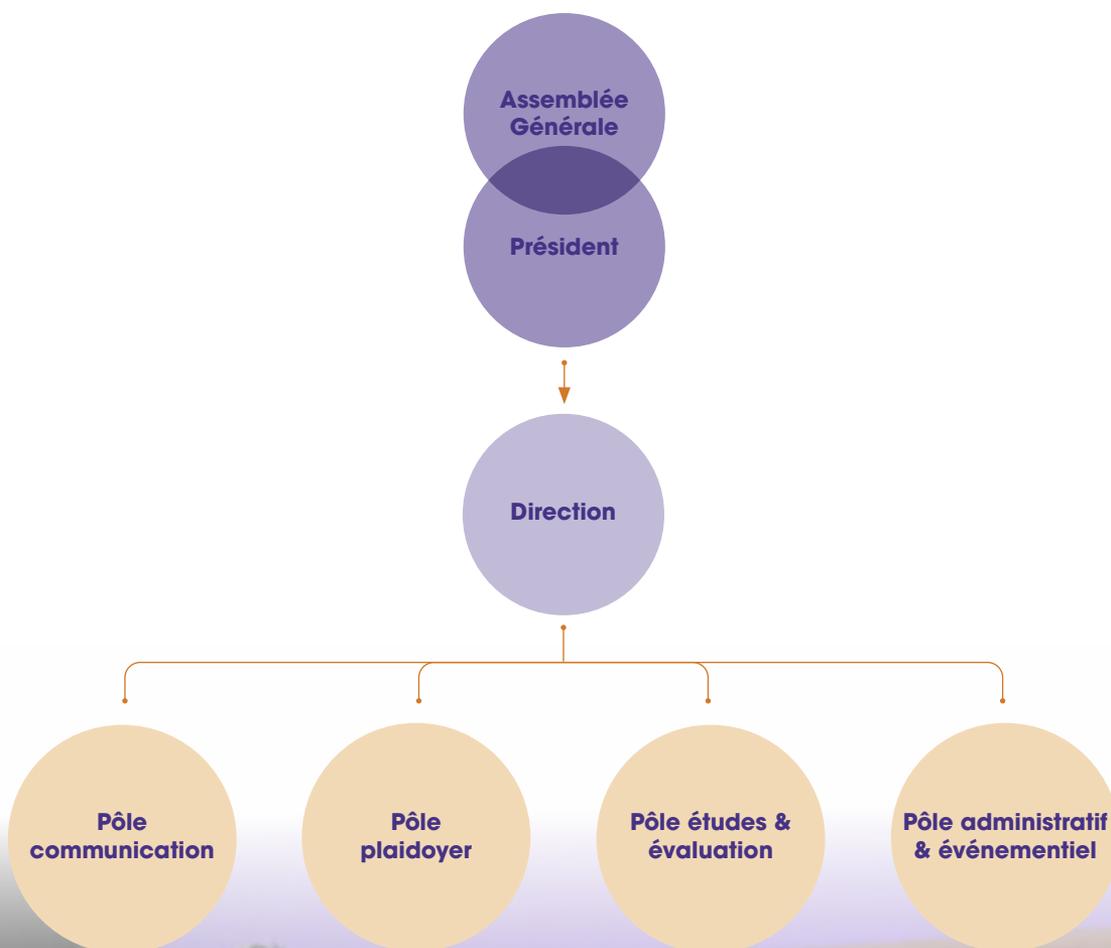
Présidence d'honneur

**Pr. Yves Martinet**

Présidence d'honneur

## L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Pour développer ses actions programmatiques de sensibilisation et de plaidoyer, la directrice de l'ACT, Marion Catellin, a poursuivi sa mission en 2023 afin de consolider une équipe faite d'expertises pluridisciplinaires complémentaires pour mettre en œuvre la stratégie définie par les instances électives de l'ACT.





# RAPPORT FINANCIER



« Les financements reçus en 2023 par la Direction générale de la Santé comme le Fonds de lutte contre les addictions ont permis à nouveau à l'ACT de mener des actions impactantes et de poursuivre sa montée en compétences. Grâce à une bonne gestion de ses finances et dans le prolongement de ces trois dernières années, un travail de consolidation des fonds propres de notre structure a pu être poursuivi en 2023. »

**Michel H. Delcroix**  
Trésorier

## FAITS MARQUANTS EN 2023

Le présent rapport de gestion rapporte les éléments principaux de l'activité de l'Alliance contre le tabac au cours du dernier exercice comptable clos au 31 décembre 2023 ; exercice arrêté par son Conseil d'administration le 15 mars 2024 et approuvé par son Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2024.

## DÉPENSES RÉALISÉES

Charges de l'exercice 2023	1 703 332€
Produits de l'exercice 2023	1 742 779 €
Résultat de l'exercice 2023	39 448 €
Total des fonds propres au 31/12/23	124 456 €

Le résultat de l'exercice examiné par le Conseil d'Administration du 15 mars 2023 fait état d'un **résultat excédentaire de 39 448 € au 31/12/2023**, contre un résultat excédentaire de **28 589 €** l'exercice précédent.

À cette occasion, les Administrateurs de l'ACT ont proposé que le résultat excédentaire de l'exercice, à savoir **39 448 €**, soit affecté au compte de **réserve générale de l'association portant celle-ci à 124 456 €**.

Pour l'année 2023, la **valorisation de la contribution bénévole des membres**, qui constitue un produit et une charge équilibrée, est estimée dans le cadre des actions DGS et du fonds de lutte contre les addictions à **178 225 €** contre **161 000 €** estimée lors de l'exercice précédent.

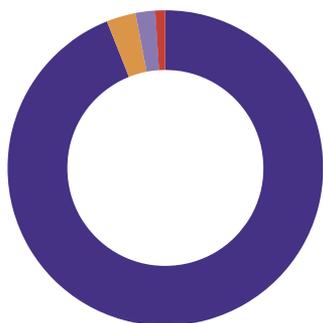
En 2023, on note une légère baisse des charges et des produits annuels de 7.52 % par rapport à 2022, ce qui est conforme au budget prévisionnel prévu aux conventions passées avec la CNAM et la DGS.

Au 31 décembre 2023, toutes les associations membres étaient à jour de leurs cotisations. En 2023, l'ACT a bénéficié de 29 780 € de versement de cotisations de ses membres.

## FAITS COMPTABLES MARQUANTS

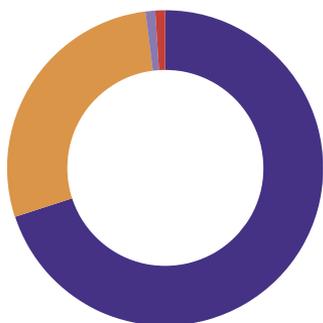
### Au global

En 2023, les produits de l'exercice étaient de 1 742 779 € et proviennent des sources de financements suivants :



- **95,1 %** des revenus de l'exercice proviennent de subventions publiques (fonds de lutte contre les addictions et Direction générale de la Santé) : **1 656 627 €**
- **2,7 %** des revenus proviennent des produits de refacturation des charges interassociatives : **46 468 €**
- **1,7 %** des revenus proviennent des cotisations des membres : **29 780 €**
- **0,5 %** des revenus proviennent des produits financiers, transferts de charges, des dons grand public et autres produits : **9 905 €**

En 2023, les charges de l'exercice étaient de 1 703 332 € et les principaux postes de dépenses ont été les suivants :



- **69,7 %** des dépenses proviennent d'achats de matériels et de prestations diverses : **1 187 695 €**
- **28,1 %** des dépenses proviennent des charges salariales (traitements et salaires et charges sociales) : **478 795 €**
- **1,1 %** des dépenses correspondent aux dépenses pour des aides financières auprès de nos associations partenaires : **17 129 €**
- **1,1 %** des dépenses correspondent au paiement d'impôts et de diverses charges (impôts, taxes et versements assimilés, dotation aux amortissements et aux dépréciations, autres charges, impôts sur les bénéfices) : **19 714 €**

Rappel : L'ACT prend en charge 50 % des frais de fonctionnement des locaux et le CNCT et DNF financent ces frais à part égale à hauteur de 25% chacun.

# BILAN COMPTABLE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ALIANCE CONTRE LE TABAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

### En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne

pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**Baker Tilly STREGO**  
**Brice ROGIR**

# BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT.&PROV.	NET 2023	NET 2022
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. Simil				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.				
Autres immob. corporelles	13 320	13 320		697
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Participations & créances rattachées				
Autres titres immobilisés	176 183		176 183	174 445
Prêts				
Autres	16 570		16 570	16 050
<b>TOTAL (I)</b>	<b>206 073</b>	<b>13 320</b>	<b>192 753</b>	<b>191 192</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes</b>				
<b>Créances exploitation</b>				
Clients, usagers et comptes rattachés	5 535		5 535	4 887
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	16 282 356		16 282 356	281 723
<b>Valeurs mobilières placement</b>	<b>282 797</b>		<b>282 797</b>	<b>1 647 896</b>
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	149 037		149 037	636 709
<b>COMPTES RÉGULARISATION ACTIF</b>				
Charg.constatées d'avance	7 509		7 509	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>16 727 233</b>		<b>16 727 233</b>	<b>2 571 215</b>
<b>TOTAL GENERAL (I-V)</b>	<b>16 933 306</b>	<b>13 320</b>	<b>169 199 86</b>	<b>2 762 4071</b>

# BILAN PASSIF

	NET 2023	NET 2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>RÉSERVES</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	85 008	56 419
<b>REPORT À NOUVEAU</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	39 448	28 589
<b>Sous-total</b>	<b>124 456</b>	<b>85 008</b>
<b>Fonds propres consommables</b>		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>124 456</b>	<b>85 008</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit(2)		
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 190	400 040
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	51 246	52 067
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 353	1 924
Instruments de trésorerie		
<b>COMPTES REGULARISATION PASSIF</b>		
Produits constatés d'avance (1)	16 716 741	2 223 368
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>16 795 531</b>	<b>2 677 399</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL (I-V)</b>	<b>16 919 986</b>	<b>2 762 407</b>

(1) dont à plus d'un an

(1) dont à moins d'un an

(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque

(3) dont emprunts participatifs

16 795 531

2 677 399

# COMPTE DE RÉSULTAT

	NET 2023	NET 2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	29 780	28 560
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de services (dont parrainages)	46 468	42 450
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 656 627	1 797 621
Subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public (dons manuels, Mécénats, Legs, donations et assurance-vie)	541	350
Contributions financières		
<b>Reprises s/amorts, dépréciations, prov. et transferts de charges</b>		4 524
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
Autres produits	349	62
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 733 764</b>	<b>1 873 565</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Autres achats et charges externes <sup>(a)</sup>	1 187 695	1 223 892
Aides financières	17 129	123 099
Impôts, taxes et versements assimilés	17 004	19 436
Salaires et traitements	343 765	345 127
Charges sociales	135 030	132 899
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	697	3 522
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	93	8
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 701 412</b>	<b>1 847 983</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>32 353</b>	<b>25 583</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations <sup>(3)</sup>		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. <sup>(3)</sup>		
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(3)</sup>	9 015	3 796
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions valeurs mob. placement		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>9 015</b>	<b>3 796</b>

	NET 2023	NET 2022
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées <sup>(4)</sup>		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		
<b>TOTAL (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	9 015	3 796
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)</b>	41 368	29 379
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 920	790
<b>PRODUITS</b>	1 742 779	1 877 362
<b>CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	1 703 332	1 848 773
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (produits-charges)</b>	39 448	28 589
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	178 225	161 000
<b>TOTAL</b>	178 225	161 000
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel Bénévole et mise à disposition de personnel	178 225	161 000
<b>TOTAL</b>	178 225	161 000

(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier redevances sur crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant des entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées

# RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 un total de 16.919.986 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 39.448 €.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en oeuvre

L'association a pour but de rassembler les organisations, associations et personnalités qui mènent une politique de lutte contre le tabagisme et ses conséquences.

En plus d'informer le public sur les conséquences du tabagisme, elle mobilise les adhérents autour des projets français et participe à l'élaboration d'une politique de santé en France et au niveau international.

### Faits significatifs de l'exercice

La convention de gestion avec la DGS a été renouvelée pour la période 2023/2025 sur la base d'un financement de 150.000 € par an.

Par ailleurs, le conventionnement avec la CNAM arrivant à son terme, le Président et la Directrice de l'ACT ont alerté dès le mois de mars 2023 la CNAM de la nécessité d'envisager la poursuite du financement du programme de dénormalisation du tabac de l'ACT pour la période 2024/2028. Après plusieurs rendez-vous avec la CNAM et les représentants du fonds de lutte contre les addictions, l'ACT a obtenu le financement d'un projet d'amplification de son programme à hauteur de 16 M€ pour la période 2023/2027. Une nouvelle convention avec la CNAM pour ce projet a été signée le 31 décembre 2023. Un premier versement relatif à ce projet d'amplification a été reçu au mois de février 2024.

### Fais postérieurs à la clôture

Aucun fait significatif n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

## INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

### Durée et période de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

### Changement de méthodes comptables

Néant

### Changement d'estimation comptable

Néant

### Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Étant donné les points suivants :

### Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

→ Matériel de bureau et informatique : 2 ans

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Subventions & contributions financières**

Le fait générateur de la comptabilisation en compte de produits résulte de la notification de la décision pour les subventions publiques et les financements privés.

### **SITUATION FISCALE**

L'Association «Alliance Contre le Tabac » est exonérée des impôts commerciaux.

### **EFFECTIF**

L'effectif de l'association en fin d'exercice est de 6 salariés.

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### **Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-580 l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

En dehors de la directrice, l'association n'a pas rémunéré d'autres cadres dirigeants. Pour des motifs liés à la confidentialité, nous ne pouvons mentionner la rémunération brute annuelle et des avantages en nature d'une seule personne.

#### **Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8 190 € TTC (article R 123-198 du code de commerce)

- Audit légal : 8 190 €
- Services autres que la certification des comptes :  
- €

### **Contributions volontaires en nature**

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Pour valoriser le bénévolat, l'association s'est basée sur les barèmes de la Haute Autorité de Santé publique et autres honoraires définis dans les cabinets d'audit. Les forfaits appliqués sont les suivants :

- Forfait horaire de 250 € si l'intervention est inférieure à une demi-journée ;
- Forfait journalier de 550 € dans les autres cas.

L'estimation du bénévolat après vérification du Conseil d'Administration de l'association est de 178 225 €.

### **Aides financières**

Les montants comptabilisés dans la rubrique « aides financières » du compte de résultat, concernant les versements aux partenaires au titre du programme de Dénormalisation en France financé par la CNAM via le fonds de lutte contre les addictions, correspondent aux montants des versements contractualisés dans les conventions pour l'année 5 du programme, indépendamment du degré de réalisation effective et des dépenses engagées au 31/12/2023 par ces partenaires.

# IMMOBILISATIONS AU 31/12/2023

	VALEUR BRUTE DES IMMO. AU DÉBUT	AUGMENTATION	
		RÉÉVALUATION	ACQUIS. CRÉAT.
<b>Frais établissement, rech. et développ. TOTAL (I)</b>			
<b>Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol autrui			
Install.générales, agenc.et aménag.construct.			
Install.tech.matériel et outillage industriels			
Instal.générales, agencements aménag. divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique mobilier	13 320		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Immobilisations corporelles (TOTAL III)</b>	<b>13 320</b>		
Participations évaluées par mise en équival.			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	174 445		1 739
Prêts et autres immobilisations financières	16 050		520
<b>Immobilisations financières (TOTAL IV)</b>	<b>190 495</b>		<b>2 259</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>203 814</b>		<b>2 259</b>

	DIMINUTIONS		VALEUR BRUTE IMMOBILIS. À FIN EXERCICE	RÉÉVAL. LÉG. V.O. IMMO EN FIN D'EXERCICE
	VIREMENTS POSTE À POSTE	CESSIONS, MISE HORS SERVICE		
Frais établissement, rech. et développ. TOTAL (I)				
Autres postes immob. incorporelles TOTAL (II)				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol autrui				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier			13 320	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles (TOTAL III)</b>			<b>13 320</b>	
Participations évaluées par mise en équival.				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			176 184	
Prêts et autres immobilisations financières			16 050	
<b>Immobilisations financières (TOTAL IV)</b>			<b>192 754</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>			<b>206 073</b>	

# AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023

SITUATION MOUVEMENTS D'EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS. EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
Frais établissement recherche et dév. (TOTAL I)				
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.				
Instal. Tech. Matér. & Outil. industriel	6 563			
Autres immobilisations corporelles				
Instal. Général Agence Aménag. divers				
Matériel de Transport				
Matériel de bureau et Informat. mobil	12 622	697		13 320
Emballage Récupérable et Divers				
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	12 622	697		13 320
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>12 622</b>	<b>697</b>		<b>13 320</b>

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	LINÉAIRES	DÉGRESSIFS	EXCEPTIONNELS	PROV. AMT. DEROG	
				DOTATIONS	REPRISES
Frais établissement recherche et dév. (TOTAL I)					
Autres postes immob. incorporelles (TOTAL II)					
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Instal. Génér. Agenc. et Aménag. const.					
Instal. Tech. Matér. & Outil. industriel					
Autres immobilisations corporelles					
Instal. Général Agence Aménag. divers					
Matériel de Transport					
Matériel de bureau et Informat. mobil	697				
Emballage Récupérable et Divers					
Immobilisations corporelles (TOTAL III)	697				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>697</b>				

# PROVISIONS AU 31/12/2023

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉB. D'EXERCICE	AUGMENTATION DOTAT. EXER.	DIMINUTIONS REPRIS. EXER	MONTANT FIN D'EXERCICE
<b>Provisions réglementées</b>				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges				
Prov.pour garanties données clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov.pr pensions & oblig.similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour grosses réparations				
Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés				
Autres prov.pour risques et charges				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>				

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES AU 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	À + D'UN AN
<b>Actif Immobilisé</b>			
Amortissements dérogatoires			
Prêts <sup>(1)(2)</sup>			
Autres immobilisations financières	16 570		16 570
<b>Actif Circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	5 535	5 535	
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 317	1 317	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	16 281 039	16 281 039	
Groupe et associés <sup>(2)</sup>			
Débiteurs divers			
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>7 509</b>	<b>7 509</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>16 311 970</b>	<b>16 295 400</b>	<b>16 750</b>

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant remboursés obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À + D'UN AN ET 5 ANS AU +	À + DE 5 ANS
Emp.aup.établ.crédit <sup>(1)</sup>				
Empr.dettes financ.divers <sup>(1)(2)</sup>				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 190	26 190		
Personnel et comptes rattachés	13 756	13 756		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	30 637	30 637		
Impôts sur les bénéfices	1 920	1 920		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	4 934	4 934		
Dettes /immobil. & comptes rattachés				
Autres dettes	1353	1353		
Produits constatés d'avance	16 716 741	16 716 741		
<b>TOTAUX</b>	<b>16 795 531</b>	<b>16 795 531</b>		

(1) Emprunts souscrit en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès assoc.pers.phys.

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021 A	AFFECTATION DU RÉSULTAT B	AUGMENTATIONS C	DIMINUTIONS D	CLÔTURE DE L'EXERCICE 31/12/2021 E=A+B+C-D
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	56 419	28 589			85 008
Report à nouveau					0
Excédent ou déficit de l'exercice	28 589	-28 589	39 448		39 448
<b>Situation nette</b>	<b>85 008</b>	<b>0</b>	<b>39 448</b>	<b>0</b>	<b>124 456</b>
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement					0
Provisions réglementées					0
Droit des propriétaires - Comodat					0
<b>TOTAUX</b>	<b>85 008</b>	<b>0</b>	<b>39 448</b>	<b>0</b>	<b>124 456</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

	OUVERTURE DE L'EXERCICE 01/01/2021	REPORTS	UTILISATION		TRANSFERTS	CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURS.		MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS*
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Contributions Financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## DÉTAIL PRODUITS À RECEVOIR

	2023	2022
<b>Détail des subventions à recevoir</b>		
CNAM - TS DETAF 2019-2024	281 039	281 039
CNAM - Dénormalisation Tabac 2023-2027	16 000 000	
<b>TOTAL</b>	<b>16 281 039</b>	<b>281 039</b>
<b>Produits à recevoir - Refacturations</b>		
DNF 2 <sup>ème</sup> semestre		2 443
CNCT 2 <sup>ème</sup> semestre		2 443
<b>TOTAL</b>		<b>4886</b>
<b>Détail des produits à recevoir</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 281039 I</b>	<b>285 925</b>

## DÉTAIL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	2023	2022
<b>Produits constatés d'avance</b>		
Subvention CNAM-TS DETAF 2019-2024	716 741	2 223 368
Subvention Dénormalisation Tabac 2023-2027	16 000 000	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 716 741</b>	<b>2 223 368</b>

## DÉTAIL CHARGES À PAYER

	2023	2022
<b>Détail Fournisseurs factures non parvenues</b>		
Expert comptable - ST Consulting	7 260	6150
Commissaire aux comptes - Baker Tilly Strego	8 190	7 800
Avocat		3 000
Infodeos Copies 4 <sup>ème</sup> trimestre	125	151
Jésus et Gabriel - Campagne Tabac et précarité		255 793
Refacturation CNCT - Serveur		756
Jésus et Gabriel - Post Prod		13 506
Sara Mirabel pages dons & mécénat		1 512
Contribution Facture Grenke Dispositif Sécurité locaux	756	
Insepro-remplacement des extincteurs et sortie de secours	962	
Fa-profundo-étude sur investissement de l'industrie du tabac	5 227	
SAR MIRABEL AMELIORATION SITE ACT	189	
W2P digital-accompagnement social média-campagne carton rouge	3480	
<b>TOTAL</b>	<b>26190</b>	<b>288 667</b>
Dettes provisions pour congés	13 756	12 452
Charges sociales s/ provisions Congés	5 820	5 264
Taxe sur les salaires	3 163	3 433
<b>TOTAL</b>	<b>22 739</b>	<b>21 149</b>
Charges à payer	1 115	1 023
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>1 023</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50045</b>	<b>310 839</b>

## DÉTAIL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	2023	2022
<b>Charges constatés d'avance</b>		
Dépenses nouveau programme Cnam 2024-2028	7 509	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'Association ALLIANCE CONTRE LE TABAC

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NATURE DE LA CONVENTION	CHARGES DE L'EXERCICE	PRODUITS DE L'EXERCICE
Je ne fume plus	Solde de la subvention versée pour la mise en oeuvre du projet «dénormalisation du tabac en France» dans le cadre de la convention CNAM	9 724,00	
Healthy Stadia		1 920,00	
Tobacco free portfolio		5 485,00	
Comité National contre le Tabagisme	Refacturation de loyers dans le cadre de la convention de sous-location pour les locaux situés au 13 rue d'Uzès à Paris		16 306,79
Les Droits des Non-Fumeurs			16 306,79
Comité National contre le Tabagisme			7 678,94
Les Droits des Non-Fumeurs			6175,05

Fait à Paris, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**Baker Tilly STREGO**

**Brice Rogir**





[www.alliancecontreletabac.org](http://www.alliancecontreletabac.org)

